

PROJET D'ACCUEIL

1/ L'établissement :

L'établissement multi-accueil « les Caminous » situé place du Général Leclerc est géré par la commune de CAMON.

Il a l'avantage d'être situé en plein centre de la commune et d'accéder facilement aux différentes structures partenaires : la bibliothèque, le local du Relais Petite Enfance, les écoles, la salle Aragon, ...

Nous accueillons 20 enfants âgés de 2 mois à 3 ans révolu (ou 5 ans si l'enfant est porteur de handicap).

L'établissement ouvre ses portes du lundi au Vendredi de 7h45 à 18h15 à l'exclusion des jours fériés. L'établissement ferme ses portes annuellement :

- Les trois premières semaines d'août,
- La semaine entre Noël et Nouvel An,
- Au pont de l'Ascension.

De façon exceptionnelle, la structure peut être fermée pour causes de formation du personnel, de grève, intempéries, travaux.

2/ Accueil des enfants :

L'accueil régulier :

Toute demande d'inscription doit être formulée par écrit par le ou les parents en mairie et est enregistrée sur liste d'attente.

Une commission d'admission se réunit au début du printemps et étudie et retient les candidatures.

L'accueil se fait sans condition d'activité professionnelle des parents, sans condition de fréquentation minimale et fait l'objet d'un contrat.

La fréquentation de l'enfant est anticipée par les parents en fonction de leurs besoins. La durée du contrat est au maximum d'un an, reconductible.

L'accueil occasionnel ou ponctuel :

L'enfant est déjà connu de l'établissement par une inscription au préalable, et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier, il est établi en fonction des disponibilités.

L'accueil d'urgence :

La crèche peut également accueillir les enfants dont les parents sont confrontés à une situation de réelle urgence, imprévisible. Il n'y aura alors aucune période d'adaptation, ni de réservation. Ce type d'accueil ne peut être que temporaire.

Une priorité est donnée aux parents résidant la commune. Les enfants du personnel de la crèche ne sont pas admis.

Nous invitons les parents à ne pas dépasser plus de 10 h de garde par jour pour le bien de l'enfant. Même si les parents n'ont pas le choix, il faut rappeler que l'enfant dès la naissance doit créer des liens avec ses parents, et pour cela il faut passer du temps ensemble. La collectivité occasionne du bruit qui fatigue nerveusement les enfants et donc peut perturber leur sommeil ou encore la prise des repas.

La crèche est un lieu rythmé par des repères spatiaux, temporeux et affectifs qui aide les enfants à bien grandir, cependant l'univers de la maison reste la meilleure référence.

Nous instaurons une période d'adaptation étalée sur deux semaines. Cette intégration progressive est l'occasion pour l'enfant et sa famille de se familiariser avec la structure et le personnel.

Un cahier de transmission entre l'équipe et les parents comportera les annotations nécessaires concernant les différents événements de la journée.

Trois groupes sont constitués, les bébés (3 mois/1 an), les moyens (1 an /2 ans) et les grands 2/ 3 ans. Chaque groupe bénéficie de deux référentes, qui suivent l'enfant de son arrivée jusqu'au départ à l'école.

*Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou maladie chronique :

- locaux adaptés et aux normes,
- Intervention du médecin Référent Santé et Accueil Inclusif pour faciliter l'accueil de l'enfant et sa famille,
- Possibilité d'accueillir les intervenants extérieurs : kinésithérapeutes, psychomotriciens, sessad, ... par la mise à disposition d'une salle et de matériel.
- En cas de PAI, fait par le médecin de l'enfant, la famille, notre médecin référent et la directrice se réunissent afin de discuter des modalités de prise en charge.

L'arrivée à la crèche :

Le temps d'adaptation se réalise sur une période de deux semaines. Cette durée a été choisie dans l'intérêt de l'enfant, il convient de proposer une séparation à l'enfant quand, avec son parent, celui-ci a pris confiance dans le lieu de vie. Il permet aussi de faire connaissance en douceur avec la famille et l'enfant et d'instaurer un climat de confiance entre enfant et professionnel(les) et parents et professionnel(les).

1^{er} jour : ¾ d'heure enfant et parents présents.

2^{ème} jour : ½ heure enfant et parents présents puis départ des parents ¼ d'heure.

3^{ème} jour : parents présents ½ heure puis enfant seul ½ heure.

4^{ème} jour : parents présents ¼ d'heure puis enfant seul ¾ d'heure.

5^{ème} jour : les parents déposent l'enfant à l'accueil, enfant seul 1 heure.

6^{ème} jour : enfant seul 1h30.

7^{ème} jour : enfant seul 3 heures.

8^{ème} jour : enfant seul la matinée avec repas.

9^{ème} jour : enfant seul avec repas et sieste environ 6 heures.

10^{ème} jour : enfant seul sur une journée de contrat.

Une sécurité affective :

Chaque enfant est accueilli dans un groupe correspondant à sa tranche d'âge et à son développement psychomoteur afin de lui offrir un environnement sécurisant. Des enfants peuvent être invités à partager un temps ludique avec un autre groupe pour répondre aux besoins identifiés par l'équipe. Selon les moments de la journée, des accueils collectifs sont mis en place afin d'assurer la sécurité et la continuité de l'accueil.

Au cours de l'année, en fonction des observations de l'équipe et du développement des enfants, ils peuvent être amenés à intégrer un autre groupe afin de répondre à leurs nouveaux besoins d'acquisitions, en accord avec la famille, et après en avoir parlé aux enfants concernés (l'enfant changeant de groupe et le groupe accueillant), nous organisons une période d'adaptation.

L'enfant de moins de trois ans n'a pas la notion du temps, nous organisons la journée autour de repère ludique : temps de comptine le matin après la collation, histoire après le repas, lavage des mains le matin en arrivant, après chaque passage aux toilettes, après le repas ...

Nous proposons les activités avec les intervenants extérieurs de façon régulière : intervenante musicale tous les lundis matin, visite du centre de loisirs le mercredi matin, aide de la part des « mamies » le mardi et vendredi matin.

L'équipe fait le choix de laisser à disposition les doudous. Quant aux tétines, elles sont remises au moment de la sieste, pour les moments chagrins, les référent(e)s leur remettent afin de les apaiser.

Pour les plus petits, les référent(es) sont attentifs (ves) au bien-être du groupe et laissent à disposition l'objet qui saura apaiser l'enfant.

La rencontre et le respect de l'autre :

Au cours de son développement, l'enfant est curieux de découvrir l'autre. Parfois il peut se trouver maladroit dans ses gestes et comportements. La structure s'attache à ne pas interagir dans les relations entre enfants, mais à se présenter comme médiateur de cette relation.

En collaboration avec l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées), quatre « mamies » viennent 2 fois par semaine à la crèche pour chanter, lire des histoires, participer aux promenades, faire des gâteaux, accompagner les enfants à la bibliothèque, très attendues par les enfants, elles aident aux déplacements extérieurs et favorisent la communication.

Avec le centre de loisirs, des rencontres sont organisées 2 fois par mois le mercredi matin avec un petit groupe d'enfants de 8 à 12 ans. Une complicité se crée entre les petits et les grands lorsque ses derniers aident lors d'une activité.

Afin d'éviter les clichés : les filles en rose et les garçons en bleu, la structure propose sans différencier les genres des activités tels qu'une seule malle de déguisement pour tous, un accès libre aux jeux d'imitation (dinette, garage...), le choix des couleurs lors des activités manuelles, la proposition du rangement pour les filles et les garçons, ...

3/ L'équipe :

L'établissement est placé sous la direction d'une puéricultrice de formation, à 28h /semaine, qui a pour mission la gestion de la structure, l'encadrement du personnel et l'organisation de l'accueil. Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement. En cas d'absence, la continuité de la fonction est assurée par l'adjointe.

Une éducatrice de Jeunes enfants, à 35h/semaine, responsabilité d'adjointe, conçoit et met en œuvre les projets et coordonne les projets d'activités qui en découlent, accompagne les parents dans l'éducation de leur enfant.

Deux auxiliaires de puériculture à 35 et 30 h/ semaine, organisent et effectuent l'accueil et les activités qui contribuent au bon développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif, participent aux soins d'hygiène.

Trois assistantes petite enfance, à 35, 30 et 25h /semaine qui organisent et effectuent l'accueil et les activités qui contribuent au bon développement de l'enfant.

Un assistant petite enfance en contrat aidé ou apprentissage qui se charge principalement de la mise en place des repas.

Des stagiaires peuvent être accueillis selon leur projet de formation dans le domaine de la petite enfance et selon les capacités d'accueil de la structure.

Le statut de professionnel :

Les professionnel(les) de la Petite Enfance, de par la diversité de leurs formations et l'expérience, sont à même d'assurer la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille, ce qui suppose une éthique, des connaissances et technique spécifiques. Cela implique un travail d'équipe, une constante remise en question et une actualisation des connaissances par la formation professionnelle.

Des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont organisés pour les membres de l'équipe à raison d'au moins 6h par an. Ces rencontres permettent d'exprimer les difficultés rencontrées auprès des enfants mais aussi des parents, de mettre des mots sur notre vécu, de trouver, en équipe et avec l'aide d'un professionnel extérieur, des solutions.

4/ La famille :

Le statut de parent :

Le parent à un rôle primordial, il permet de faire évoluer l'accueil, l'accompagnement et les pratiques en fonction des besoins de leur enfant, c'est une relation de confiance qui se noue avec les référentes et l'équipe dans le respect du rôle de chacun.

La crèche diffuse un petit journal sur la vie de la crèche tous les trois mois et y insère à chaque diffusion un article sur des thèmes relatifs à la santé ou au bon développement de l'enfant (l'apprentissage de la propreté, les écrans, le sommeil, ...)

Organisation en fin d'année d'un moment de convivialité qui permet d'échanger avec les référentes de groupe, de rencontrer les autres parents ... Des réunions thématiques peuvent être également organisées pour une bonne information des parents et un temps d'échanges sur des sujets divers et variés intéressant le développement de l'enfant.

5/ Relations avec les organismes extérieurs :

- PMI : suivi et contrôle de la structure,
- CAF : accompagnement technique et financier,
- RPE : Mise en place d'échanges par le biais d'activités musicales une fois par semaine à la crèche en recevant des assistantes maternelles et les enfants qui leurs sont confiés. Activités le vendredi matin dans les locaux du RPE avec les assistantes maternelles.
- UNRPA (Union nationale des Retraités et Personnes Agées), deux fois par semaine, deux membres de l'UNRPA nous accompagnent pour les sorties extérieures (RPE, bibliothèques, promenade), véritable échange inter générationnel.
- Centre de loisirs : Un petit groupe d'enfants du centre de loisirs nous rend visite deux fois par mois, nous échangeons, comptines, petites histoires, les plus grands aident les plus petits lors d'activités de peinture, de gommettes, ...